

## PUBLIC VISE ET CONDITIONS D'ACCES

Formation ouverte aux salariés, patentés, demandeurs d'emploi :

- animateurs souhaitant se professionnaliser sur un diplôme de niveau V (niveau CAP-BEP).
- personnes travaillant auprès des publics enfants ou jeunes et qui s'inscrivent dans une démarche d'éducation populaire et de développement de la citoyenneté.

### Conditions d'accès :

- être âgé(e) d'au moins 18 ans ;
- Une copie d'une pièce d'identité valide ;
- Un extrait de casier judiciaire bulletin N°3 vierge.
- réussir les tests de sélection organisés par l'ACAF.

## COÛT DE LA FORMATION

**600 000 CFP**

## REUNIONS D'INFORMATION

Pour connaître les dates prévisionnelles des réunions d'information collective au plus près de chez vous, renseignez-vous :

- sur le site de l'ACAF : [www.acaf.nc](http://www.acaf.nc)
- par mail : [acafsapeta.l@gmail.com](mailto:acafsapeta.l@gmail.com)
- par téléphone : 28 15 05

## MODALITES DE SELECTION ET D'INSCRIPTION

Tous les candidats doivent impérativement retirer un dossier de candidature auprès de l'ACAF et le retourner dûment complété.

Après vérification des exigences préalables à l'entrée en formation, le candidat est invité à passer les tests de sélection (écrits et oraux).

L'épreuve écrite est basée sur la capacité à argumenter et à rédiger à partir d'un texte.

Les épreuves orales sont composées d'un débat collectif et d'un entretien individuel de motivation portant sur le projet professionnel, les motivations d'entrée en formation et les conditions de faisabilité matérielle (financement, ressources, transport, hébergement, repas, .etc.).

L'entrée en formation se décidera ensuite sur dossier pour les personnes sélectionnées. Une convention de formation sera alors signée entre l'ACAF, l'employeur ou la structure de stage, le financeur éventuel et le stagiaire.

Date limite de réception des dossiers de candidature :  
**6 semaines avant le début de la formation**

Dates des sélections : environ 1 mois avant le début de la formation sous réserve d'habilitation par la DFPC.

## RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTION

**ACAF** - 11, rue des frères Vautrin - 1<sup>ère</sup> vallée du Tir  
BP 10042 - 98 805 Nouméa Cedex  
Téléphone : (+687) 28 15 05  
Email : [acafsapeta.l@gmail.com](mailto:acafsapeta.l@gmail.com)  
[www.acaf.nc](http://www.acaf.nc)

**Secrétariat** : Sapéta Loko

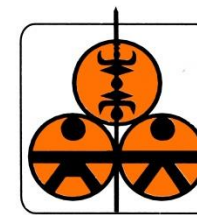
### Responsables de la formation :

Emmanuelle Dagut, formatrice-coordinatrice  
Diane Moutoussamy, chargée de la formation professionnelle

# DAJ

## Diplôme d'Accompagnateur Jeunesse

*Dans le secteur de l'Animation  
Socioéducative*



**A.C.A.F.**

Diplôme délivré par la Direction de la Formation  
Professionnelle Continue de Nouvelle-Calédonie

### Sessions prévues sur :

- Koné\*
- Nouméa\*

*\*mise en place sous réserve d'habilitation par la DFPC  
NC et sous réserve des effectifs suffisants pour  
l'ouverture de la formation.*

## PRESENTATION

Cette formation s'adresse aux animateurs intervenant auprès du public enfant ou jeune souhaitant se professionnaliser et qui inscrivent leurs actions dans une démarche de développement de la citoyenneté.

Ils pourront exercer leurs activités auprès des collectivités publiques ou des associations, notamment dans le périscolaire, les maisons de quartier, les associations d'éducation populaire, les chantiers de jeunes, les structures d'accompagnement de projet jeunesse, les foyers d'hébergement, ...

## OBJECTIFS

La formation vise à qualifier les animateurs jeunesse en leur transmettant des outils pour accueillir et encadrer les publics, concevoir et conduire des activités d'animation socioéducatives, adapter leurs interventions aux publics.

## VALIDATION

DAJ (Diplôme d'Accompagnateur Jeunesse)

Titre homologué au niveau V (niveau CAP/BEP), inscrit au Registre des Certifications Professionnelles de Nouvelle-Calédonie.

### Unités constitutives de la certification :

CPU1: Accueillir le public

CPU 2: Participer à la conception d'un projet d'activités socio-éducatives

CPU 3: Animer des actions socio-éducatives

## ORGANISATION GENERALE

Formation alternant des périodes en centre de formation (environ 1 semaine par mois) et des périodes en situation professionnelle (lieu d'emploi ou de stage) en tant qu'animateur.

## LIEU DE LA FORMATION

La formation aura lieu :

- sur Nouméa

- sur Koné

*\*sous réserve d'habilitation par la DFPC*

## PROGRAMME

### Démarche pédagogique :

Formation professionnelle alternant heures en centre de formation et en stage ou en emploi :

- **308h** soit 44 jours en centre de formation
- Au moins 350h d'alternance en stage ou en emploi en lien avec les compétences à acquérir.

Privilégiant le monde professionnel et la réalité du terrain, la démarche pédagogique alterne apports de contenus et pratique sur le terrain professionnel. Cette dynamique de formation, renforcée par l'utilisation de méthodes actives et participatives, favorise l'acquisition des capacités professionnelles attendues.

Un positionnement avant l'entrée en formation permettra d'individualiser les parcours de formation de chaque stagiaire (allègements éventuels de contenus,...).

Chaque stagiaire bénéficie d'un suivi individualisé par l'équipe pédagogique.

- Une structure d'accueil avec une équipe, un projet et un public,
- Un tuteur volontaire et disponible sur le lieu de stage ou d'emploi,
- Un formateur référent pour accompagner le stagiaire.



A.C.A.F.

## 6 compétences principales à acquérir:

- Aménager les espaces d'accueil des publics
- Communiquer avec le public dans l'environnement professionnel
- Prendre en compte le contexte et le public
- Préparer un projet d'activités socioéducatives
- Animer des activités
- Evaluer son action

## Contenus prévisionnels :

- Le contexte de l'animation et de l'éducation populaire,
- Les techniques d'accueil et de communication
- Connaissance des publics et de leurs spécificités
- Normes d'hygiène et de sécurité
- Aménagement de l'espace
- Construction d'un projet socioéducatif
- Les outils d'animation socioéducatif
- Acquérir un répertoire varié d'activités
- Organiser son temps
- Gérer une dynamique de groupe
- Mettre en vie une activité et l'évaluer

## ARRETES DU DIPLOME ET LIENS VERS LES TEXTES

Arrêté N°2016-723/GNC relatif à la création DAJ.

<http://www.juridoc.gouv.nc/juridoc/jdwebe.nsf/ioncentry?openpage&ap=2016&page=2827>

<http://www.juridoc.gouv.nc/juridoc/jdwebe.nsf/ioncentry?openpage&ap=2016&page=2828>

### Référentiel professionnel :

[https://rcpnc.gouv.nc/sites/default/files/documents/rp\\_du\\_daj\\_-\\_definitif-1.pdf](https://rcpnc.gouv.nc/sites/default/files/documents/rp_du_daj_-_definitif-1.pdf)

### Référentiel certification :

[https://rcpnc.gouv.nc/sites/default/files/documents/rc\\_du\\_daj\\_-\\_definitif-1.pdf](https://rcpnc.gouv.nc/sites/default/files/documents/rc_du_daj_-_definitif-1.pdf)

### RNCP :

<https://rcpnc.gouv.nc/certifications-de-la-nouvelle-caledonie/diplome-daccompagnateur-jeunesse>